

## Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

### *Rétrécissement de la chaussée – rue Laangefuert à Septfontaines*

En raison de l'aménagement d'un passage piétons dans la rue Laangefuert à Septfontaines, le collège échevinal, lors de sa séance du 8 octobre 2025, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1<sup>er</sup> : Du lundi, 13 octobre 2025, à partir de 8h00 jusqu'au plus tard le vendredi, 14 novembre 2025, la circulation dans la rue Laangefuert à Septfontaines est réglée comme suit :
- rétrécissement sur une voie sur le tronçon limité à la hauteur de la maison sise 18, Mierscherstrooss.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 8 octobre 2025  
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre,

Serge Hoffmann

